Benjamin Fleury
Architecte - Urbaniste

t / 01 42 87 94 24
s / www.benjaminfleury.com
m / atelier@benjaminfleury.com
a / 148 Bd Chanzy - Bât B / Rdc 93100 Montreuil

GREEN ECO-PROMOTION
86 bis, rue de Cercay
91800 BRUNOY
www.greenecopromotion.fr
Siret 537 452 948 00020

PC - Pièces graphiques

Construction d'une résidence de co-living senior en locatif social et de 6 logements
13-15 rue de la Mare à l'Âne à Montreuil

Green Eco Promotion + Benjamin Fleury Architecte-Urbaniste

V0 - 07 mai 2021

PC1	Plan de situation du terrain	1/1500 - 1/1000
PC2.1	Plan masse des constructions	1/500
PC2.2	Plan masse des constructions	1/200
PC3	Plan de coupe	1/200
PC4	Notice de projet	
PC5.1	Plan de façade Bât. A - Co-Living	1/200
PC5.2	Plan de façade Bât. B - Accession	1/200
PC5.3	Plan de façade Est et Ouest Bât A+B Limite de propriété	1/200
PC5.4	Plan Rdc	1/200
PC5.5	Plan R+1	1/200
PC5.6	Plan R+2	1/200
PC6.1	Perspective depuis la rue de la Mare à l'âne	
PC6.2	Axonométrie du projet	
PC7	Situation du terrain dans son contexte environnant	
PC8	Situation du terrain dans son contexte lointain	
PC17	Surface des logements	
PC27 A1	Plan masse des constructions à démolir	1/200
PC27 A2	Photographies des bâtiments à démolir	

les Sept Chemins
Saint-Antoine
MONTREUIL
D37
D41
Bel-Air
D42
les Rigollots
D240

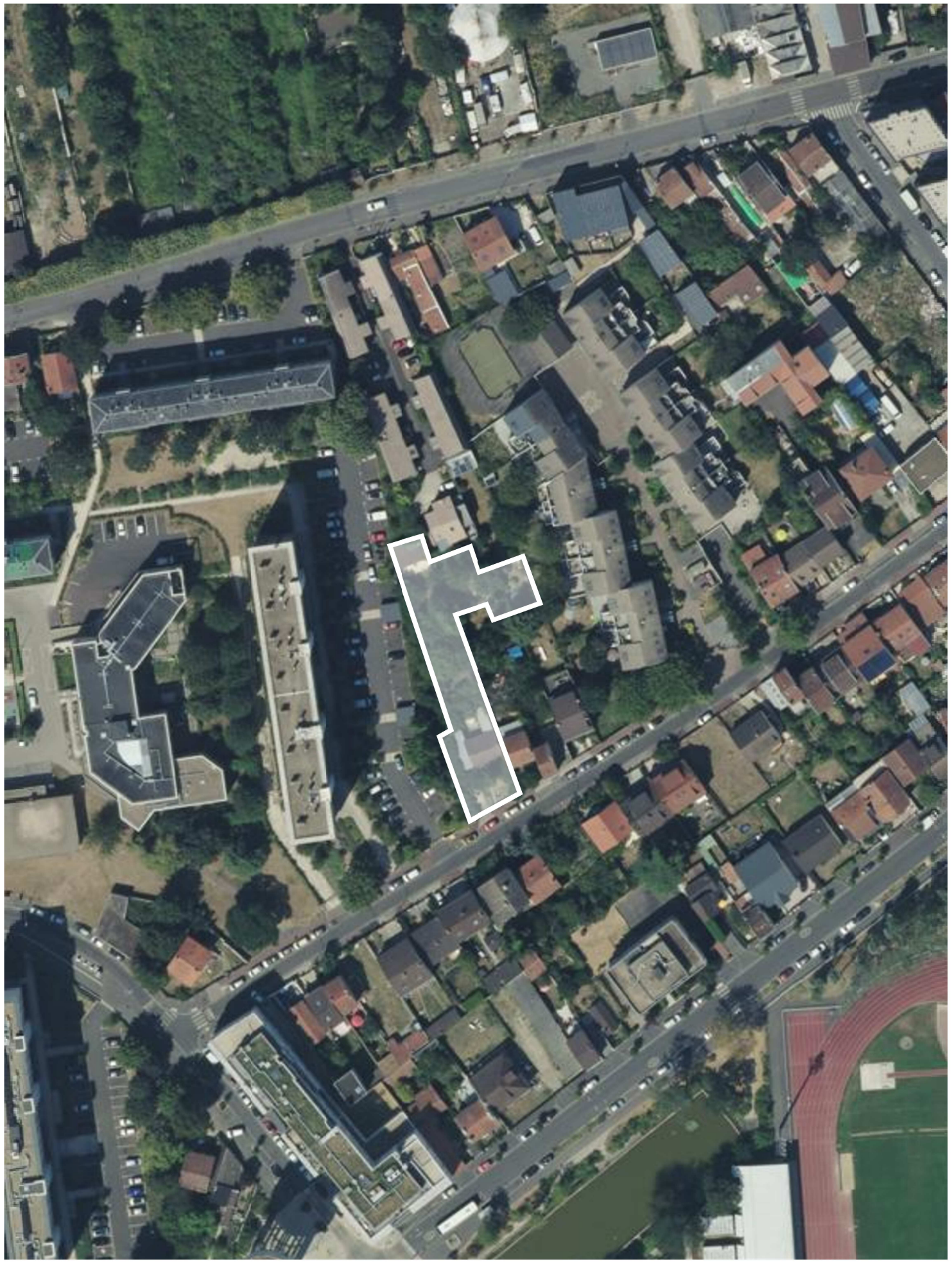

Construction d'une résicence de Co-living Senior en locatif Social et de 6 Logements en Accession / 13 - 15 rue de la Mare à l'Âne à Montreuil - Demande de Permis de Construire

GREEN ÉCO-PROMOTION + Benjamin Fleury Architecte-Urbaniste

PC2.1 Plan masse

1 / 500

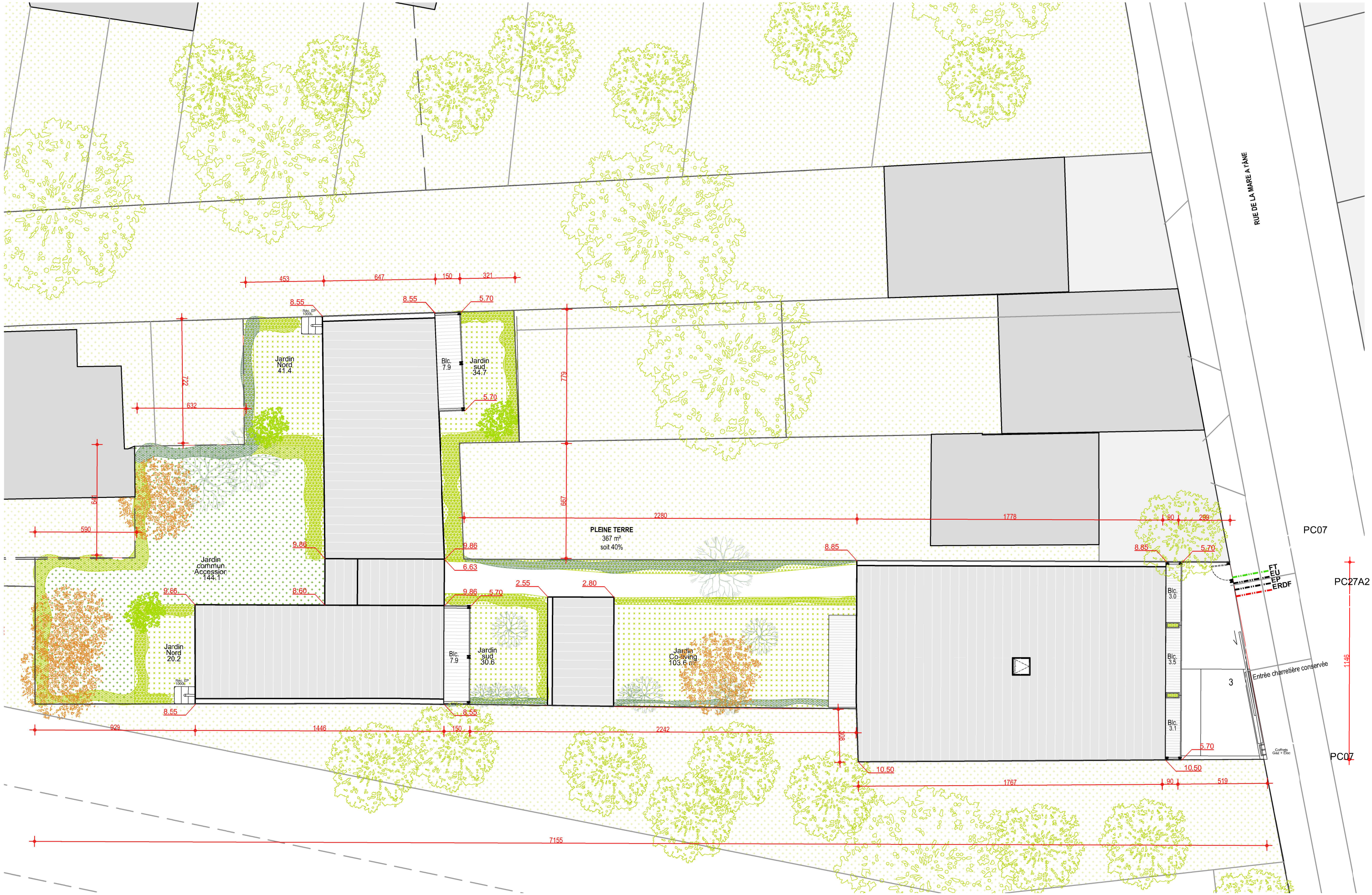

Construction d'une résicence de Co-living Senior en locatif Social et de 6 Logements en Accession / 13 - 15 rue de la Mare à l'Âne à Montreuil - Demande de Permis de Construire

GREEN ÉCO-PROMOTION + Benjamin Fleury Architecte-Urbaniste

PC2.2 Plan masse

1 / 200

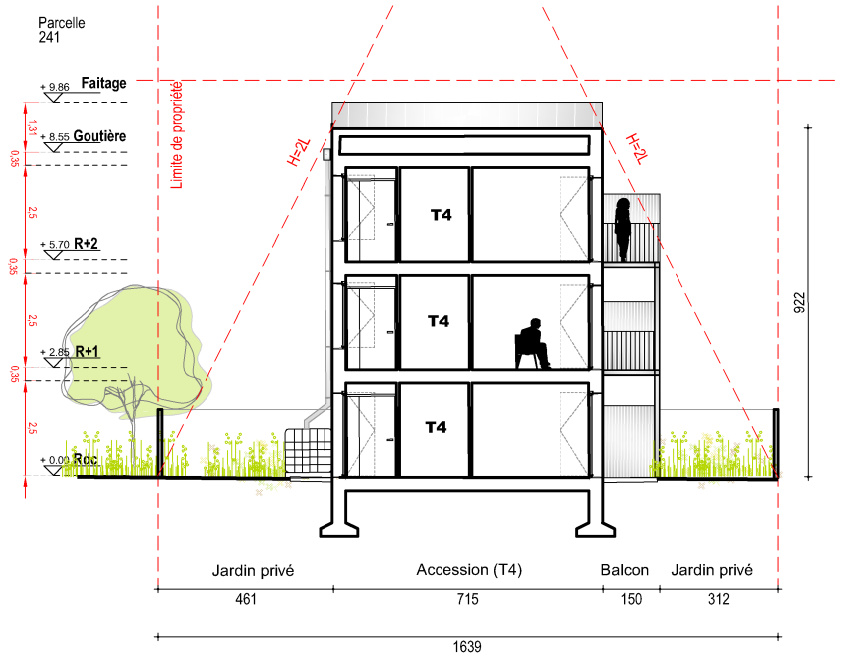

Coupe AA

Coupe BB

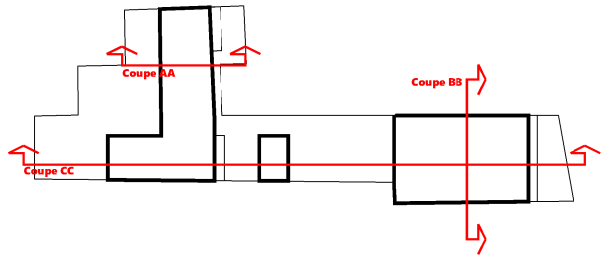

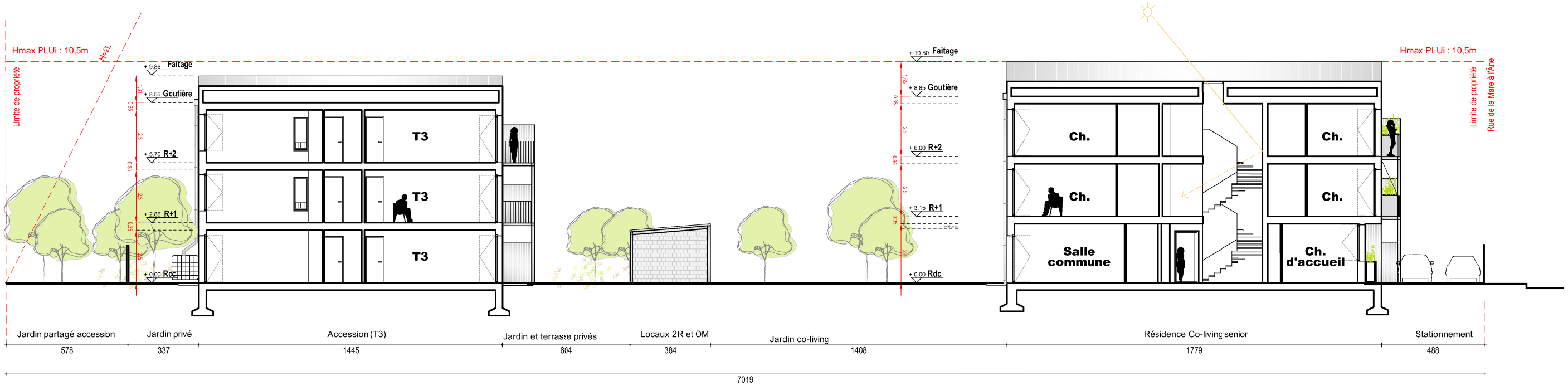

Coupe CC

Construction d'une résidence de Co-living Senior en locatif Social et de 6 Logements en Accession / 13 - 15 rue de la Mare à l'Âne à Montreuil - Demande de Permis de Construire

GREEN ÉCO-PROMOTION + Benjamin Fleury Architecte-Urbaniste

PC3 Plan de coupe

1 / 200

Vue aérienne

Plan masse

1. L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

1. Caractéristiques du quartier et de la rue de la Mare à l'Âne

Le projet est localisé dans la rue de la Mare à l'Âne, en périphérie du centre-ville de Montreuil, en limite du grand ensemble nouvellement réhabilité BEL-AIR Grands Pêchers.
Le linéaire de cette voie est composé :

- à l'Est d'un tissu pavillonnaire,
- à l'Ouest de bâtiments collectifs de grand gabarit du grand-ensemble précité,

Les constructions sur cette rue, bien que construites dans les années 60 et 70 offrent une diversité architecturale importante, aussi bien dans les gabarits que dans les matériaux utilisés.
Par son époque d'urbanisation, ce quartier propose une haute qualité paysagère aussi bien sur les espaces privés sur rue qu'en cœur des îlots.

L'opération, se développant sur plusieurs parcelles recomposées en drapeau, porte ainsi l'enjeu de s'insérer au sein de cet écrin végétal et de proposer une transition morphologique entre la grande échelle de la reconstruction (R+9) et celle de la maison individuelle (R+1+comble).

2. Caractéristiques de l'îlot

L'îlot possède une forme et des dimensions caractéristiques du tissu pavillonnaire. Cette forme a été modifiée et dilatée par la construction du grand ensemble dans sa partie Ouest. L'îlot est de configuration trapézoïdale mesurant 100 à 180 m de large et 260 m de long. La plus grande longueur se déploie sur la rue de la Mare à l'Âne. Il est délimité par :

- La rue de la Mare à l'Âne au Sud,
- La rue Marcel Largillière à l'Est,
- La rue Pierre de Montreuil au Nord,
- La rue de Cottbus à l'Ouest.

3. Caractéristiques de la parcelle

- Références et superficies cadastrales : au total après fusion 922m²
  - CD63 = 118m²
  - CD68 = 417m²
  - CD218 = 177m²
  - CD340 (cession de la partie Nord) = 126m² cédé, (443m² total)
  - CD476 = 82m²
- Linéaire sur la rue de la Mare à l'Âne : 11,7m
- Profondeur depuis la rue de la Mare à l'Âne : 70,1m
- La parcelle ne possède pas de bâtiments mitoyens. Cependant la façade du 17 n'est qu'à 1m de la limite parcellaire.

4. Caractéristique des bâtiments limitrophes

La parcelle en drapeau est contiguë à seulement deux bâtiments :

- Le bâtiment à l'Ouest de la parcelle, presque mitoyen car en retrait de seulement 1m de la limite parcellaire, est une maison mitoyenne classique construite dans les années 50, se développant sur socle puis en R+1. La façade, en recul sur la rue est en enduit gris clair et est percée de baies simples sans encadrement à la hauteur des niveaux. La façade pignon, en regard de la parcelle est borgne. La façade arrière est agrémentée de ce qui semble être une véranda.
- Un second bâtiment mitoyen se situe en fond de parcelle et n'offre, à l'instar du bâtiment du n°17, qu'une façade borgne enduite en gris clair.

5. Caractéristiques des bâtiments existants

En front de rue, une habitation pavillonnaire du même style et époque que les constructions attenantes se développe en un seul niveau sur socle. La façade est également enduite, mais en ocre clair, et offre une modénature classique sans encadrements des baies.
En fond de parcelle se trouve une seconde construction semblable au premier corps de la parcelle se composant d'un RDC sur socle, et paraît être une habitation.
Les séparatifs sont de plusieurs types : un mur maçonné en fond de la parcelle Est, des clôtures grillagées et des clôtures en panneaux de béton préfabriqués sur la majeure partie de la parcelle principale, la seule construite à l'heure actuelle. Les séparatifs ont l'avantage d'être généreusement plantés. Végétation et clôture qui seront dès que possible conservées. Cependant, aucune de ces constructions ne présente une écriture architecturale spécifique « remarquable » l'amenant à être conservée.

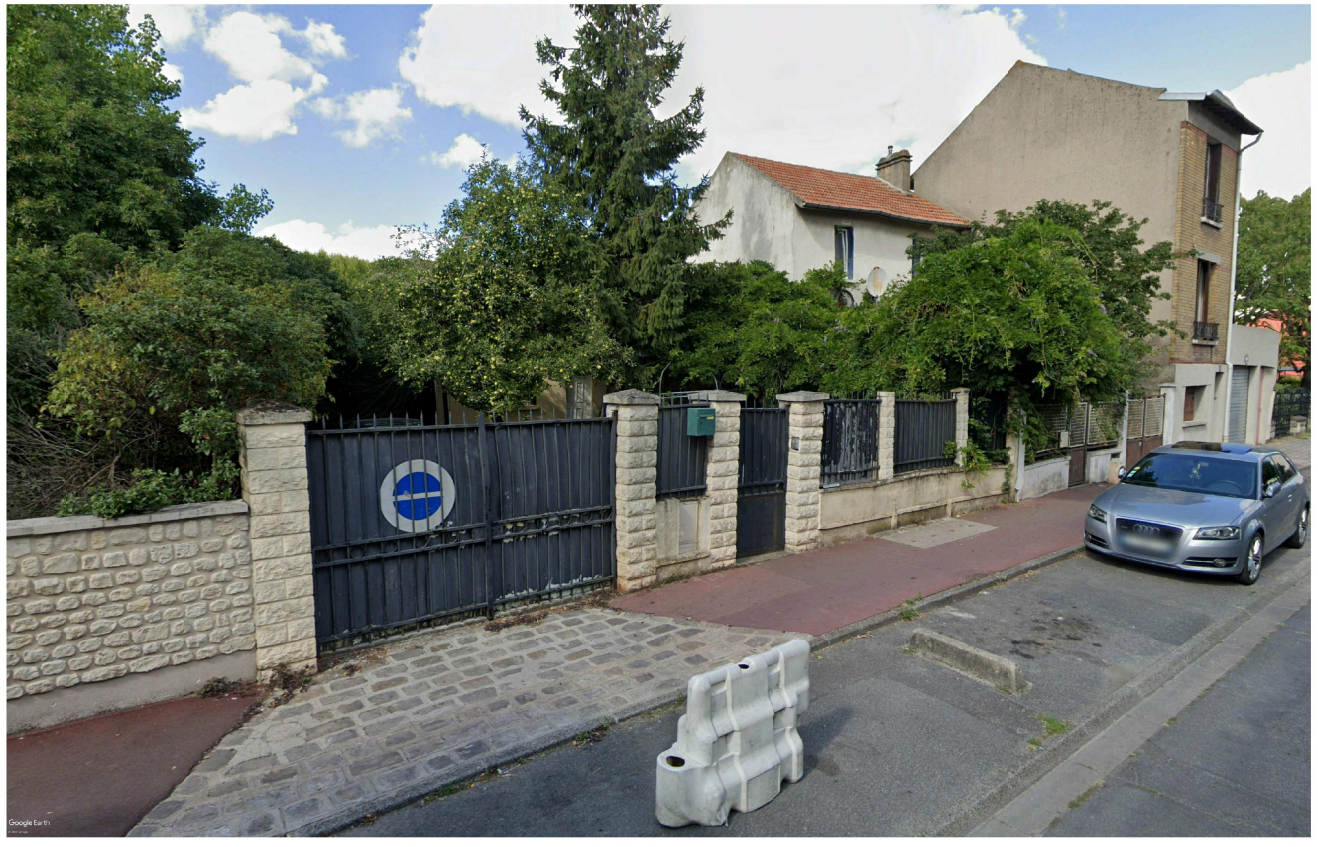

Bâtiment voisin

Bâtiment voisin

2. L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

1. L'aménagement du terrain :

Les deux bâtiments existants seront donc déconstruits afin d'accueillir :

- Un bâtiment de Résidence de co-living sénior en locatif social en retrait de la rue,
  IL s'agit d'une construction à vocation sociale destinée à héberger un public spécifique, donc considéré comme « Hebergement ».
- Un bâtiment en fond de parcelle contenant de l'habitat en accession,
- Un édicule en structure légère pour les deux roues et le local encombrant communs aux deux programmes est situé entre les deux bâtiments,

2. Implantation, organisation, composition et volume du projet :

Le plan masse et la volumétrie du projet ont été définis afin de répondre aux enjeux suivants :

- Implanter deux programmes différents sur cette parcelle complexe en drapeau,
- S'implanter au cœur de l'écrin végétalisé de la parcelle et de l'environnement alentour,
- Constituer une architecture bioclimatique et à faible bilan carbone permettant les meilleures qualités thermiques et architecturales pour les logements et chambres de la Résidence de co-living sénior.

2.1. Implantation :

Le projet est composé de trois bâtiments :

- Le premier, sur rue, est calé dans l'angle de la parcelle offrant un recul sur rue de à 3,8m à 6m. Ce bâtiment contient la Résidence de co-living sénior en locatif social.
- Le deuxième, en fond de parcelle, est implanté en L au cœur de la parcelle afin de respecter les règles de retrait définies par le PLU-i.
- Le troisième en cœur de parcelle, est implanté de manière à respecter les règles d'implantation des constructions les unes par rapport aux autres définies par le PLU-i.

Ces implantations permettent de créer différents espaces verts, soit privés, soit partagés aux différents logements.

2.1. Organisation des accès au terrain, aux constructions et aux stationnements :

Le projet comporte un accès piéton et un accès motorisé, tous deux ouvrants sur la rue de la Mare à l'Âne.

2.2. Pignons limitrophes :

La construction côté rue s'implante parfaitement en mitoyenneté. Elle propose cependant des jours de souffrance, ainsi que deux baies sur le redent Ouest permise par une servitude de vue. Le porche d'accès au fond de parcelle sera quant à lui en partie clos par un remplissage de bloc béton.

2.3. Hauteur :

Les constructions s'élèvent jusqu'en R+2, ne dépassant pas les 10,5m définis par le PLU-i. Elles développent des toitures à un pan permettant de ne pas créer de transitions abruptes avec l'environnement alentour :

- La ligne d'égout est orientée vers le tissu pavillonnaire,
- La ligne de faitage est orientée vers le quartier du BEL-AIR.

2.1. Topographie :

Le terrain est composé d'une topographie quasiment plate, pente inférieure à 1%. Cette planimétrie sera maintenue à l'identique.

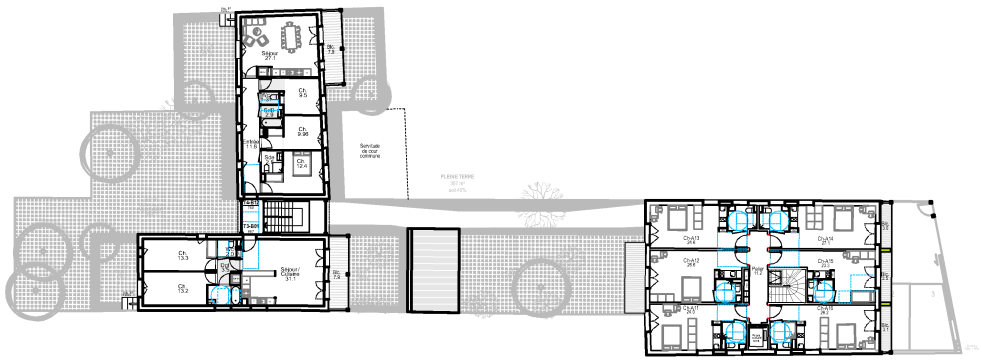

Plan R+2

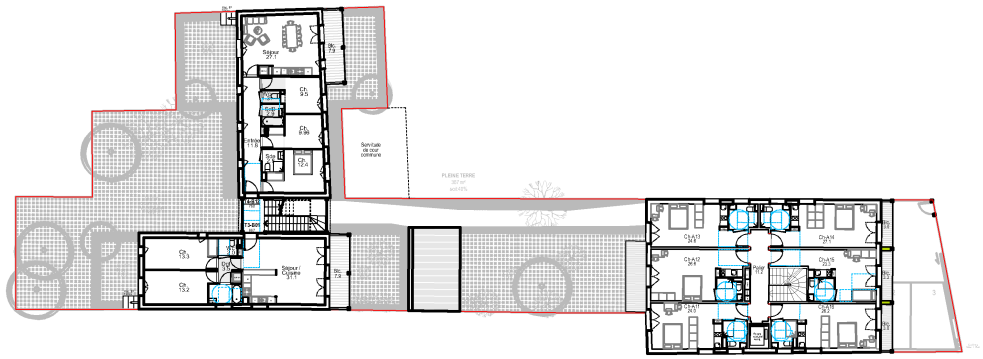

Plan R+1

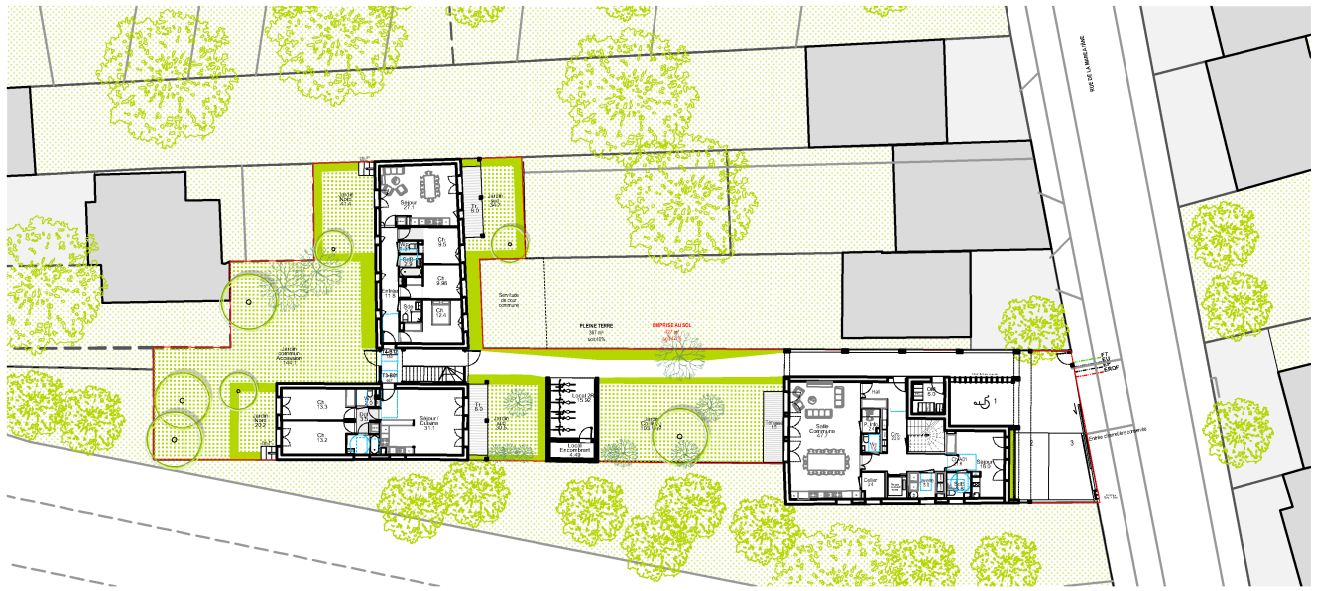

Plan RDC

2.6. Composition :

Le bâtiment de la Résidence de co-living sénior en locatif social est composé de 13 logements et d'espaces communs répartis de la manière suivante :

- RDC :
  - Local ordures ménagères de 6m²,
  - Circulation de 23,9m² desservant :
    - Laverie commune de 5m²,
    - WC commun,
    - Circulations verticales,
    - Studio de 21,6m²,
    - Salle commune aux chambres de 47,7m² contiguë à un cellier ainsi qu'un poste informatique.
- R+1 :
  - Palier de 11,2m²
  - 6 logements de 23,3m² à 27,1m², avec trois appartements plein sud avec balcons,
- R+2 :
  - Palier de 11,2m²
  - 6 logements de 23,3m² à 27,1m², avec trois appartements plein sud avec balcons,

Le bâtiment « accession » est composé de 6 logements répartis de la manière suivante :

- RDC :
  - Hall de 16,9m² accueillant les paliers d'un T3 et d'un T4 et l'escalier,
  - T3 de 66,7m² traversant Nord/Sud possédant un jardin Nord de 20,2m² et un jardin Sud de 30,6m² agrémenté d'une terrasse de 8m².
  - T4 de 78m² traversant Nord/Sud possédant un jardin Nord de 41,4m² et un jardin Sud de 34,7m² agrémenté d'une terrasse de 8m².
- R+1 :
  - Palier de 4,3m²,
  - T3 de 66,7m² traversant Nord/Sud possédant un balcon au Sud de 7,9 m².
  - T4 de 78m² traversant Nord/Sud possédant un balcon au Sud de 7,9 m².
- R+2 :
  - Palier 4,3m²,
  - T3 de 66,7m² traversant Nord/Sud possédant un balcon au Sud de 7,9 m².
  - T4 de 78m² traversant Nord/Sud possédant un balcon au Sud de 7,9 m².

L'abri central est composé des locaux 2 roues et locaux encombrants communs.

2.1. Principe de développement durable et Agencement bioclimatique :

L'édifice cherche à profiter au mieux des apports calorifiques solaires gratuits permettant de diminuer les consommations d'énergie et donc les charges afférentes aux futurs locataires. Les logements « accession » sont traversants (T4) et à trois orientations (T3) et développent les espaces jours sur la façade Sud.
Du fait de la taille de la parcelle et de l'organisation de la Résidence de co-living sénior en locatif social, tous les logements sont mono-orientés pour moitié au Nord et l'autre au Sud.
Cependant, pour les 9 des 13 logements implantés en limite de propriétés latérales Est ou Ouest, des jours de souffrances situés en Salle de bain et zone kitchenette permettent de garantir une double orientation.

3. Traitement des constructions en limite de terrain :

Les bâtiments de la Résidence de co-living sénior et de l'accession sont implantés le long des limites latérales de la parcelle. Les pignons sont couverts du bardage de bois de teinte sombre présent sur le reste des constructions. Seule une plinthe métallique est ajoutée permettant de protéger les pieds de façades. Le porche extérieur en structure béton sera traité par un revêtement en blocs de béton lasuré que ce soit sur la façade du bâtiment ou sur la clôture avec la parcelle latérale.
La clôture sur rue sera à barreaudage vertical en acier galvanisé,
La clôture avec la parcelle Ouest existante en béton préfabriqué sera maintenue entre les différents pignons.

Perspective depuis la rue de la Mare à l'Âne

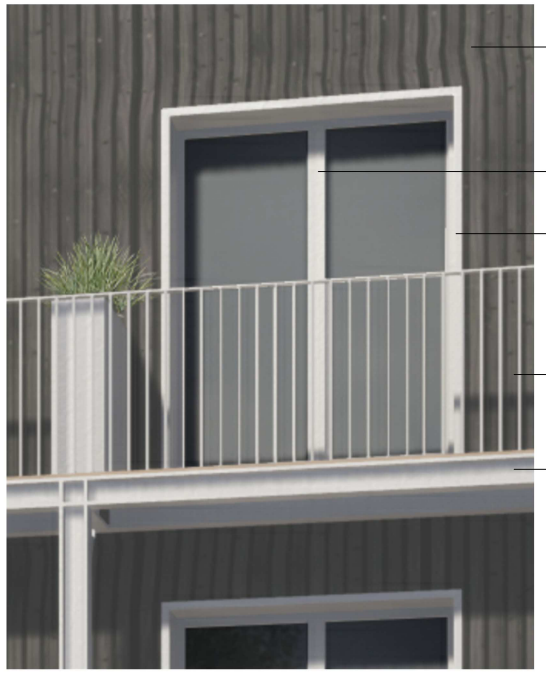

Détail ouverture façade

4. Façades, matériaux et couleurs :

4.1. Composition des façades :

Les façades des habitations sont de langage architectonique vernaculaire et se composent de la dualité de teintes suivantes :

- D'un bardage de pin recouvert d'un saturateur de teinte sombre,
- D'éléments métalliques ou béton de teintes claires :
  - Menuiseries assorties d'un encadrement en Aluminium thermolaqué tous deux de teinte claire. Ces baies créent un rythme de façade régulier,
  - Garde-corps métalliques à barreaudage vertical en acier galvanisé positionnés en devant de balcons ou de baies,
  - Déflecteurs métalliques galvanisés positionnés à la hauteur de planchers, qui horizontalisent et rythment les volumes,
  - Balcons conçus en exo-structure formée d'IPN en acier galvanisé portant des lattes en bois,
  - Des bacs végétalisés métalliques en acier galvanisés séparatif de balcon entre logements,
  - Des pare-vues de 1.90 m de haut en acier galvanisé positionnés en frange des balcons le long des limites séparatives,
  - Des Ep en zinc naturel,
  - Revêtement en bloc de béton bruts en RDC du Co-living,

Les façades pignons sont ponctuées de jours de souffrance ayant, conformément au code de l'urbanisme les caractéristiques suivantes :

- Châssis fixe,
- Positionnement à 1,90 m,
- Verre dépoli.

Afin de préserver une transparence sur l'entièreté de la parcelle, la circulation verticale couverte des 6 logements en accession est revêtue de polycarbonate nervuré verticalement transparent.

L'abri local deux-roues / encombrant positionné en interface entre les deux bâtiments est constitué d'une structure en IPN en acier galvanisé complété d'une toiture en bac acier et de remplissage en en blocs de béton.

4.1. Mode constructif :

Plancher :

- Rdc : Dalle béton,
- Etages : plancher Bois,

Façades :

- Mur ossatures bois avec isolation en fibre de bois et ouate de cellulose,
- Mur en bloc de béton apparent en rdc du bâtiment Co-living,

Toitures :

- Charpente en fermettes bois,
- Toiture en bac acier nervuré de teinte gris clair,

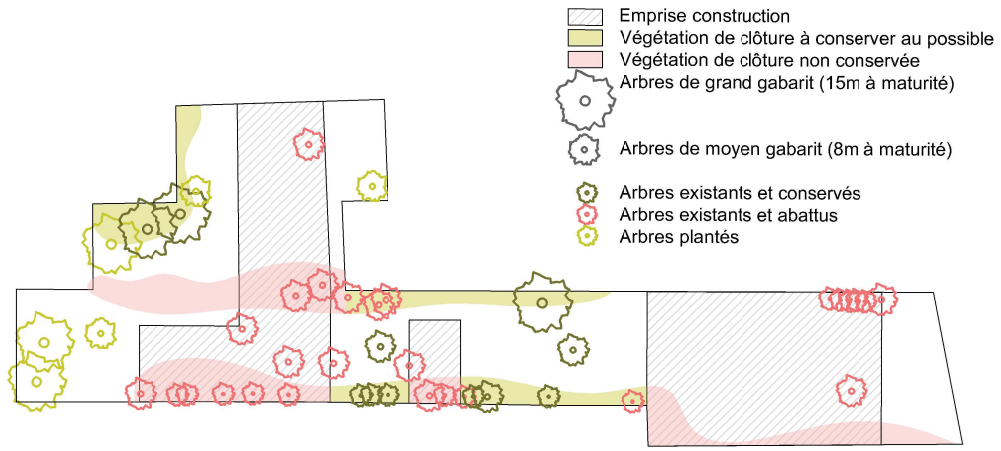

Schéma des végétations

Haie de basse plantations

Euphorbes

Armoise commune

Arbres de moyen et grand développement plantés

Cerisier à grappe

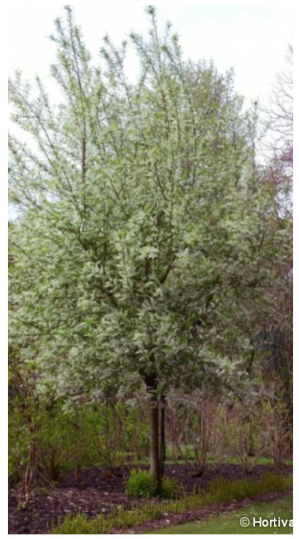

Pommier à fleurs

Noisetier coudrier

Vue axonométrique depuis la rue de la mare à l'Âne

4.3. Tableau récapitulatif des matériaux et couleurs

Localisation		Matériaux	Teinte
Façades	Toutes sauf édicule, circulations de l'accession, porche et façade sur rue en RDC	Bardage Épicéa saturé	Sombre
	Édicule, façade sur rue en RDC et porche	Bloc de béton blocstar	Gris clair RAL7035
	Edicule de circulation accession	Polycarbonate	Transparent
	Plinthes de pied de façades en alignement	Acier galvanisé	Gris clair
	Portique du porche	Béton	Gris clair
	Déflecteurs	Acier galvanisé	Gris clair
	Menuiseries extérieures	Aluminium	Gris clair RAL7035
	Portes pleines	Bois	Gris foncé
	Portes hall Co-living vitrées	Acier et Vitrage	Gris clair RAL7035
	Cadres des baies	Aluminium thermolaqué	Gris clair RAL7035
	Garde-corps des baies et balcons	Acier galvanisé	Gris clair
	Structure des balcons	IPN Acier galvanisé	Gris clair
	Séparatifs pleins	Polycarbonate	Gris clair semi-transparent
	Bacs végétalisés balcons et RDC	Métal galvanisé	Gris clair
	Clôtures sur rue	Acier galvanisé	Gris clair
	Clôture séparatives Ouest	Béton préfabriqué	Gris clair
Toiture	Toutes	Bac acier	Gris clair
Extérieurs	Cheminement + Cour sur rue	Béton balayé	Gris clair
	Balcons et terrasses	Plancher bois	Bois standard

5. Traitement des espaces libres et plantations :

Les jardins, qu'ils soient privés ou non sont tous traités de la même manière :

- Espaces enherbés
- Haies : petits arbustes d'agrément composés de :
  - Euphorbes (Euphorbia characias)
  - Iris d'Allemagne (Iris germanica)
  - Rosier glauque (Rosa ferruginea Vill.)
  - Armoise commune (Artemisia vulgaris L.)
- Trois arbres de grand développement sont conservés.
- Trois arbres de grand développement seront plantés :
  - Cerisier à grappe (Prunus padus)
  - Pommier à fleur (Malus sargentii)
- Huit arbres de moyens développement seront conservés,
- Trois arbres fruitiers de moyens développement seront plantés,
  - Cerisier à grappe (Prunus padus)
  - Noisetier coudrier (Corylus avellana)
  - Pommier à fleur (Malus sargentii)
- Les végétaux séparatifs existants étant très fournis, ils seront conservés dès que possible.

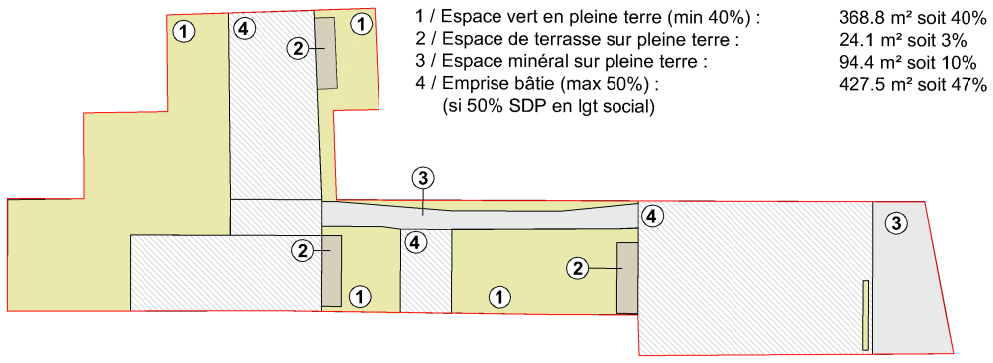

Schéma des espaces extérieurs

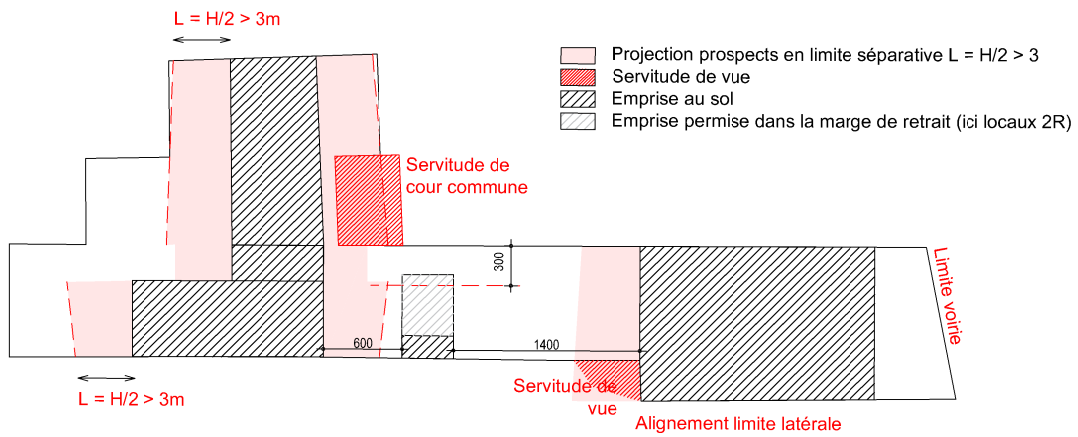

Schéma des implantations et règles du PLUI

1. DISPOSITIONS ASSURANT LA CONFORMITE AU PLU-i :

ZONE UH91E10

Périmètre de mixité sociale de la zone UH :
- Préservation des formes urbaines existantes,
- Tissu urbain peu dense et fonction résidentielle majoritaire.

Objectifs :
- Préservation des formes urbaines actuelles,
- Préservation des espaces de jardins constitutifs de la trame verte du territoire,
- Autorisation d'évolutions ne remettant pas en cause les caractéristiques urbaines de la zone.

1. Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

Fiche 9 /

PLU-i : pas de règle,
PROJET :
- Implantation du projet en retrait,
- Servitude de vue avec la parcelle CD 475 vis-à-vis des deux fenêtres du Co-living,

1. Implantation par rapport aux limites séparatives et implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur un même terrain :

Fiche 1 /

A : Implantation sur les limites :
PLU-i :
- Sur les limites séparatives
- Retrait = Retrait minimum : H/2 et 3 mètres.

PROJET :
- Implantation des trois entités en limites séparatives et respect du prospect,
- Servitude de cour commune entre le bâtiment accession et la parcelle CD 340 (voir schéma ci-joint).

B Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur un même terrain :

PLU-i :
- Distance minimum si vues : H/2 et 8 mètres
- Distance minimum si absence de vues : H/4 et 6 mètres

PROJET :
- Implantation de l'abri à 8 m vis-à-vis du bâtiment « accession » et 12 m de la Résidence co-living senior.

1. Emprise au sol et nature en ville :

Fiche E /

A Emprise au sol :
PLU-i : 50 % maximum si Présence de 50% de logements sociaux minimum,
PROJET :
- 50 % de SPD sociale en Résidence Co-Living Senior et 50% de SDP Accession,
- Emprise au sol = 427m² soit 47%,

B Pleine terre :
PLU-i : 40 % minimum,
PROJET : 369 m² soit 40 %

C Plantations :

PLU-i :

Arbres à planter :

- 1 arbre de grand développement pour 100m², ou
- 2 arbres de moyen développement pour 200m²,

ET/OU

Arbres existants :

- Si abattage arbres grands développement compensation par 2 arbres grands développement,

PROJET :

- Arbres grands développement conservés : 3
- Arbres moyens développement conservés : 8
- Arbres grands développement abattus : 0
- Arbres moyens et petits développement abattus : 27
- Arbres grands développement plantés : 3
- Arbres moyens développement plantés: 3

C Coefficient de Biotope :

PLU-i : Sans objet,

PROJET : Sans objet.

D ASSAINISSEMENT :

PLU-i :

- Gestion des eaux pluviales par infiltration sans rejet recherchée jusqu'à une pluie d'occurrence décennale,

PROJET :

- Création de puits d'infiltration permettant la gestion à la parcelle de la pluie décennale,
- Renvoi vers le réseau pour les pluies aux occurrences supérieures,

1. Hauteurs autorisées :

Fiche 10 /

PLU-i :

- Hauteur maximum autorisée en mètres = 10,5m
- Nombre de niveaux maximum autorisés = R+2

PROJET :

- Accession : Ligne d'égout : 8,55m Ligne faitage : 9,86m Niveaux : R+2
- Résidence : Ligne d'égout : 8,85m Ligne faitage : 10,50m Niveaux : R+2

1. Stationnements :

PLU-i :

- Accession :
  - Véhicules motorisés : 0,5 place par logement
  - 2 Roues : 1,5m²/logement
- Résidence Co-living Sénior social : pas de stationnement. IL s'agit d'une construction à vocation sociale destinée à héberger un public spécifique, donc considéré comme Hébergement.

PROJET :

- 3 Places de stationnements pour les 6 logements accession,
- 15,9m² de locaux 2 Roues

1. Local Ordures Ménagères :

PLU-i :

- Volume ordures ménagères : 40 Litres / Logement
- Volume recyclage : 50 Litres / Logement
- Local encombrant : 4m² pour 10Lgts et 0,05m² par logement supplémentaire

PROJET :

- Ordures ménagères = 760 L = 1 conteneur de 770L
- Recyclage = 950 L = 2 conteneurs de 770L
- Local encombrant = 4,2 m² = 4,5 m² dans le projet

2. Performances énergétiques et environnementales :

- Certificat NF Habitat HQE (ou équivalent) ;

Plan des deux servitudes : de vue et de cour commune

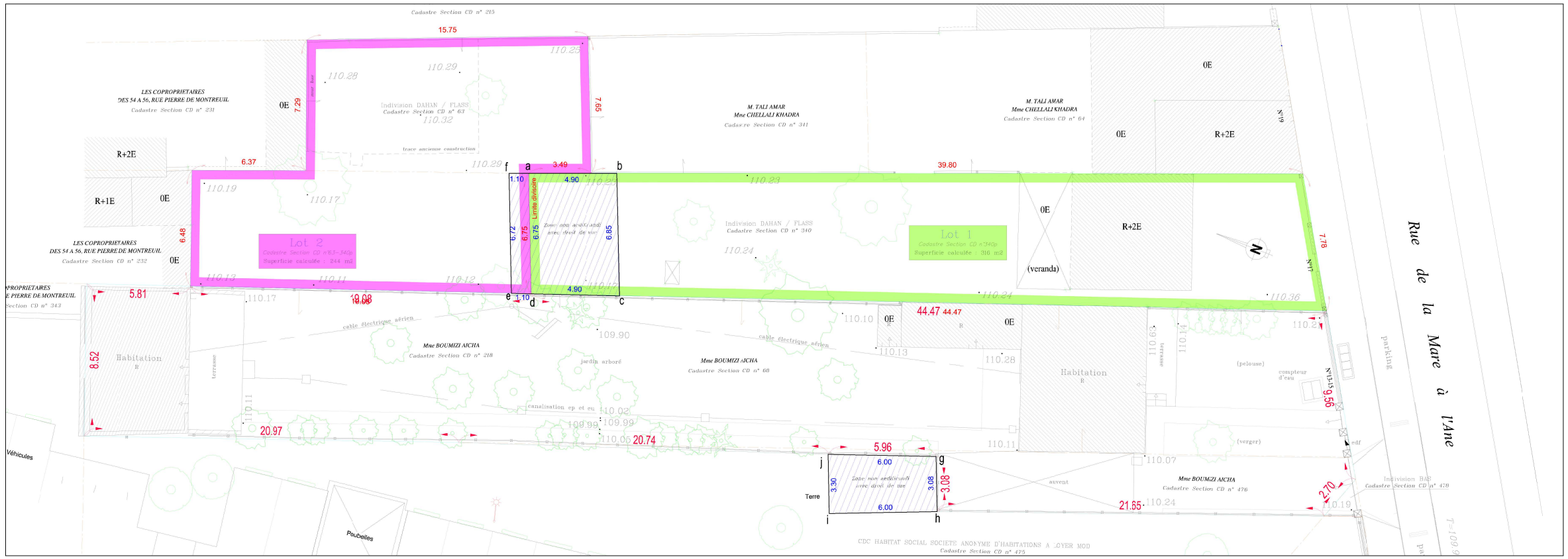

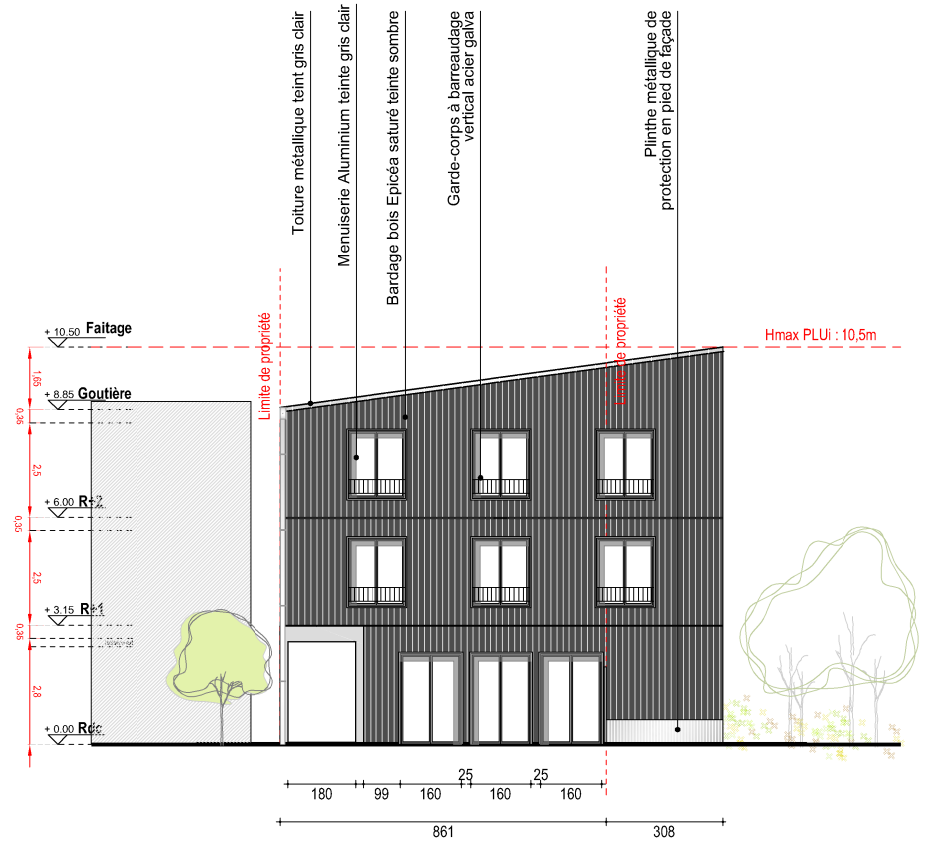

Façade Nord Bâtiment A

Façade Sud Bâtiment A

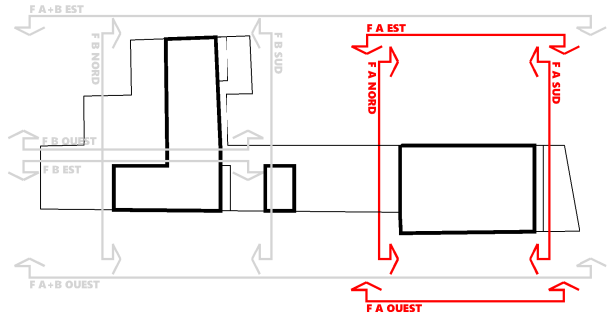

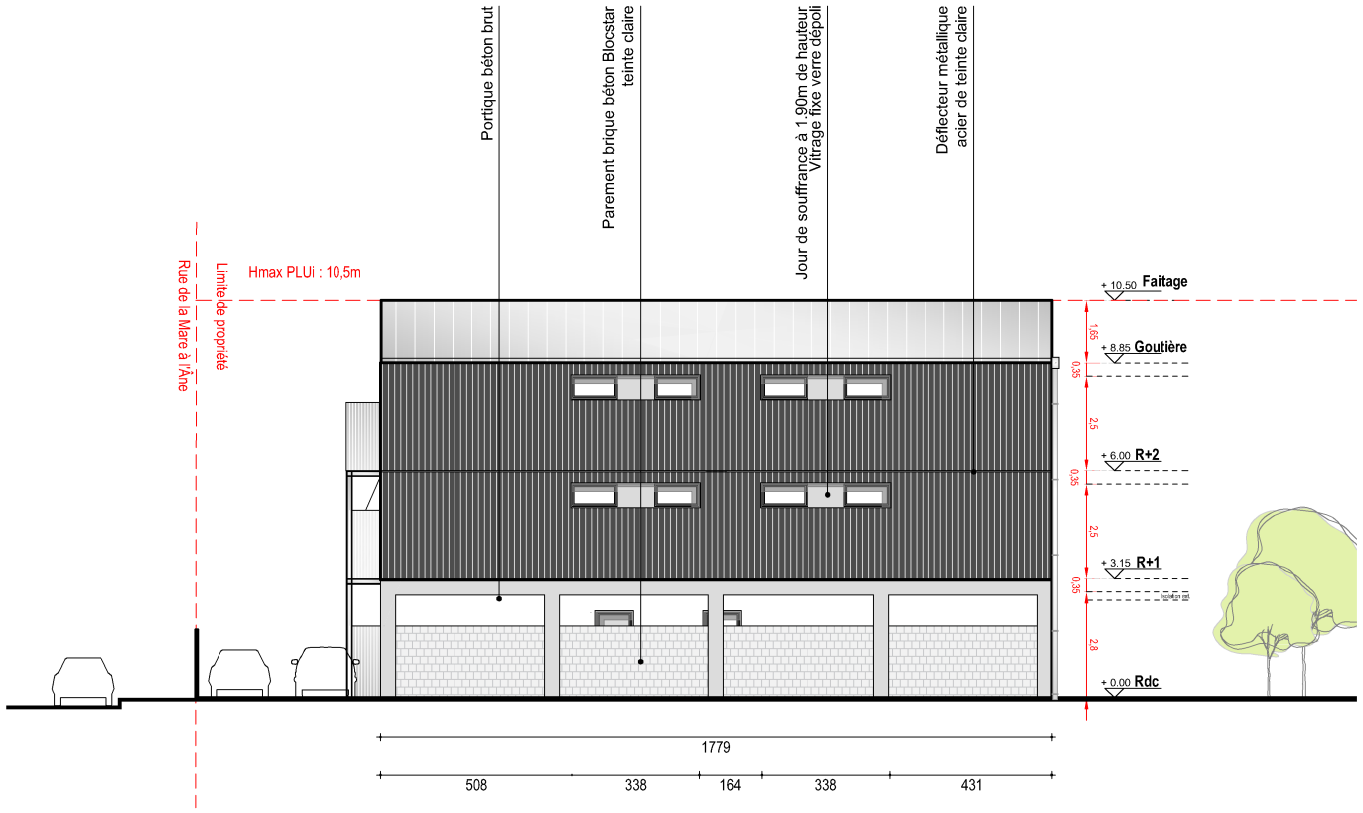

Façade Ouest Bâtiment A

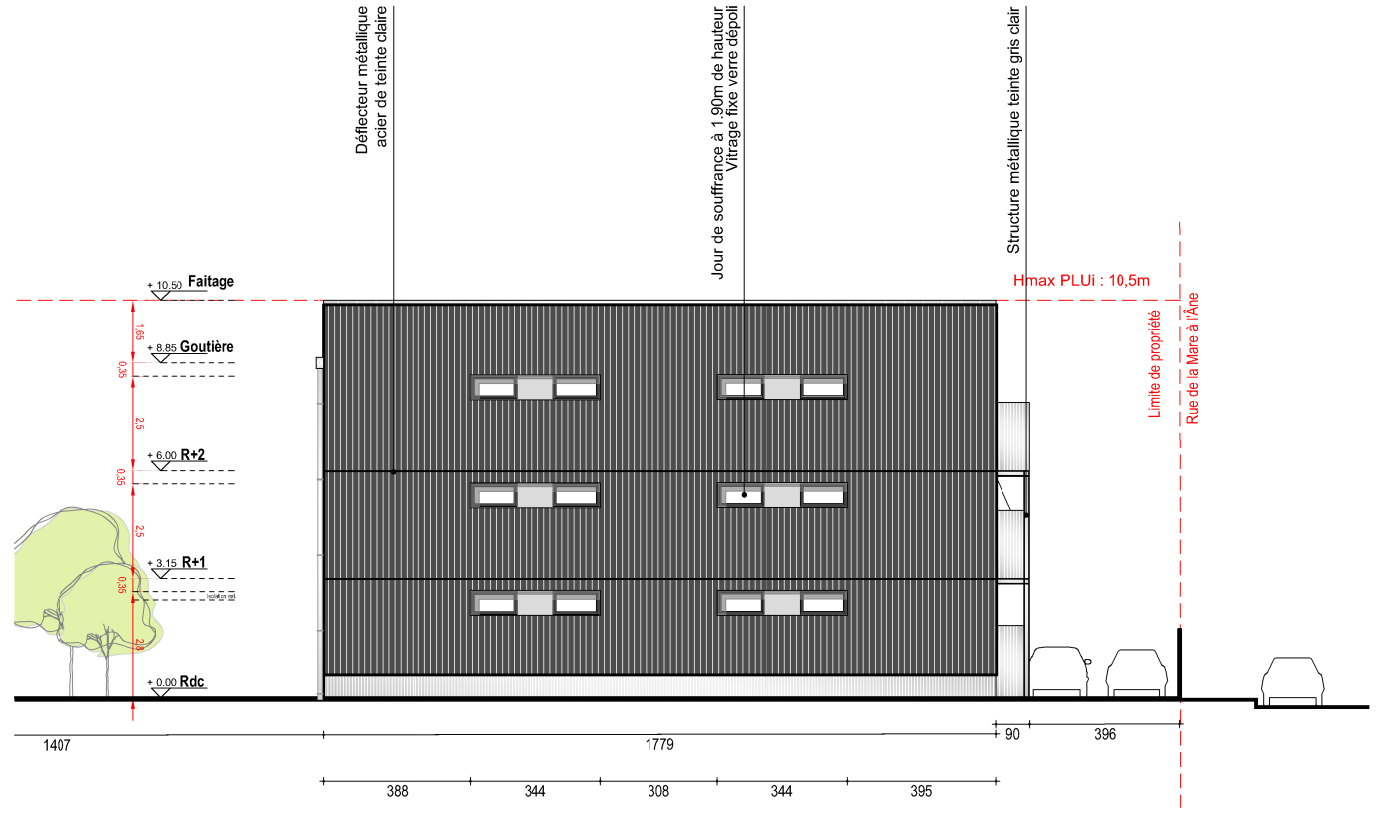

Façade Est Bâtiment A

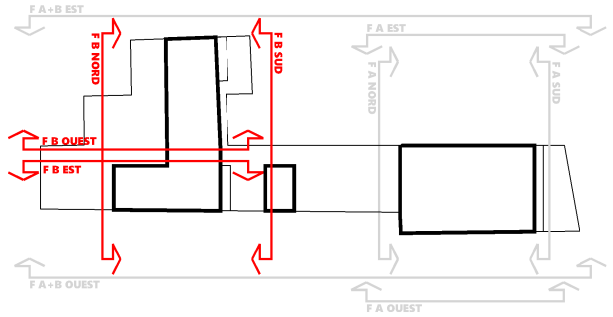

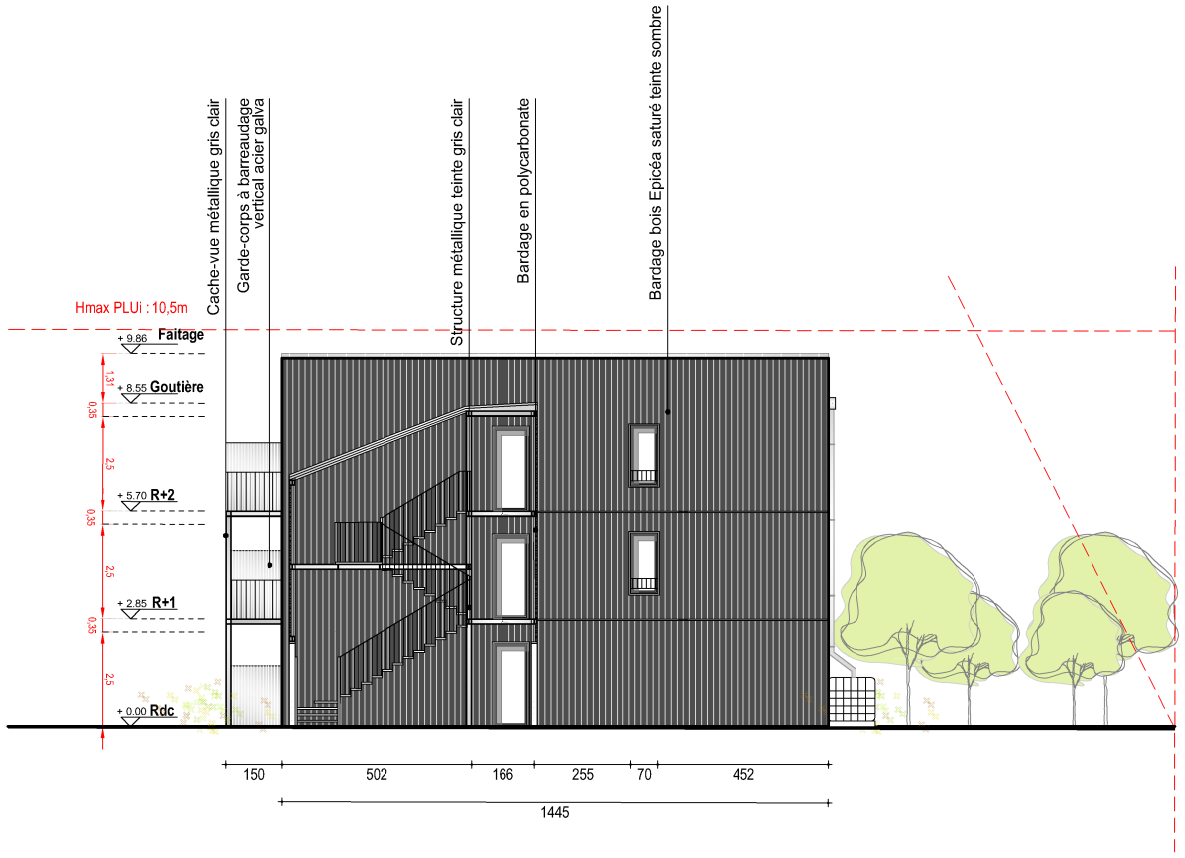

Façade intérieure Est Bâtiment B

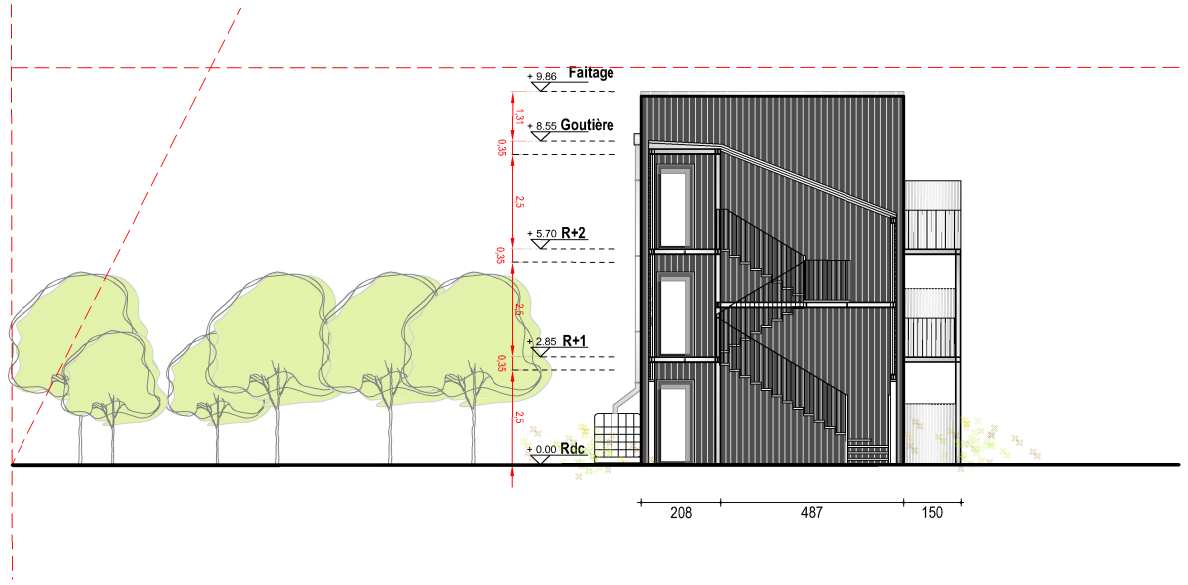

Façade intérieure Ouest Bâtiment B

Façade Nord Bâtiment B

Façade Sud Bâtiment B

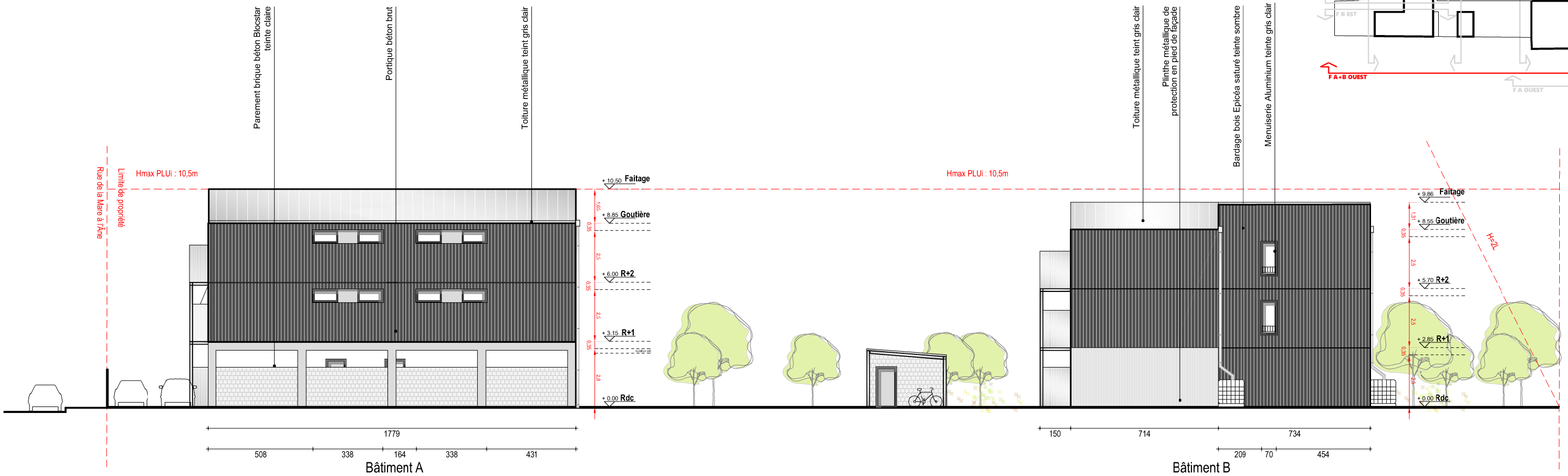

Façade Est Bâtiment A et B

Façade Est Bâtiment A et B

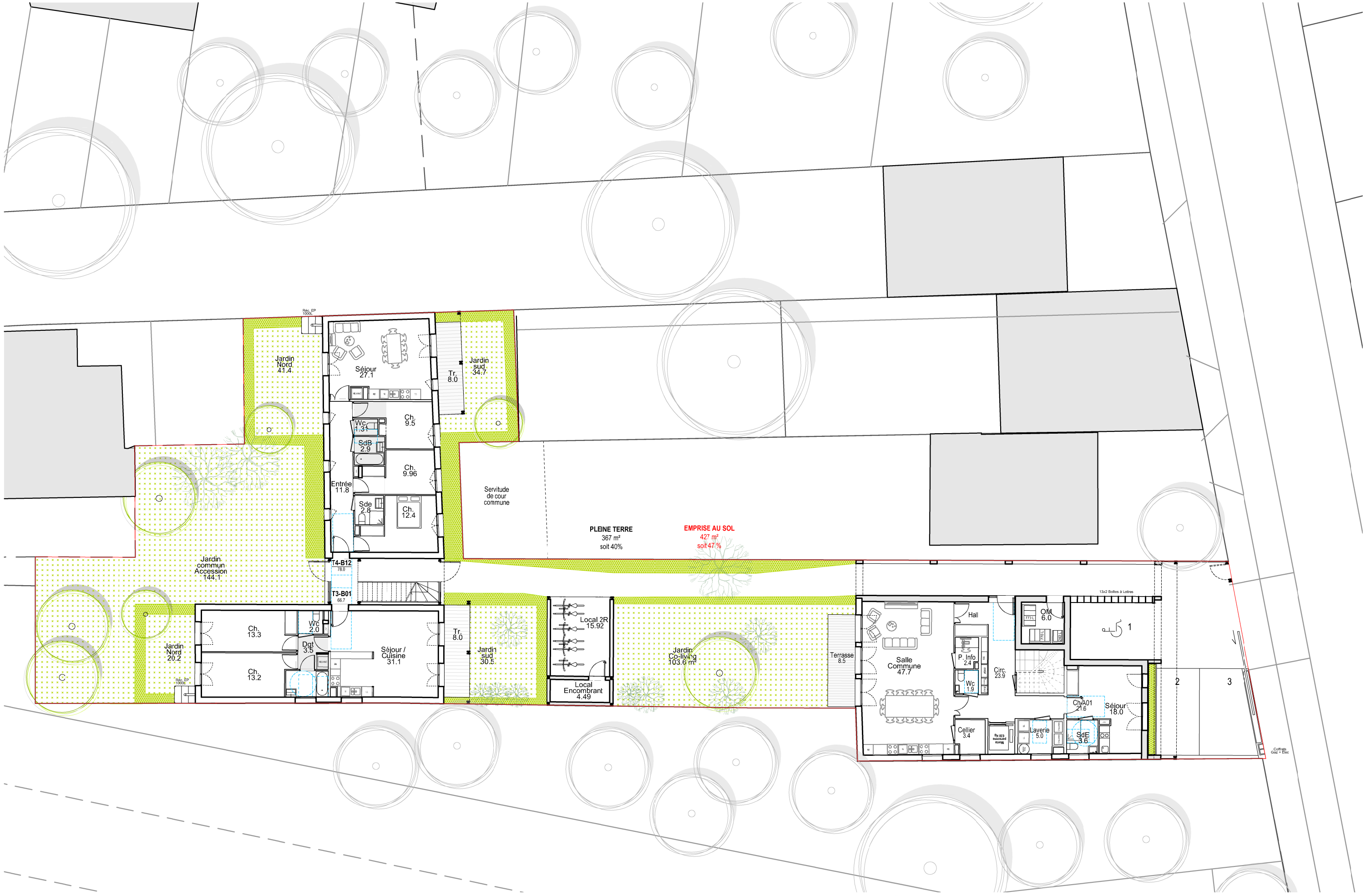

Construction d'une résidence de Co-living Senior en locatif Social et de 6 Logements en Accession / 13 - 15 rue de la Mare à l'Âne à Montreuil - Demande de Permis de Construire

GREEN ÉCO-PROMOTION + Benjamin Fleury Architecte-Urbaniste

PC 5.4 Plan RDC

1 / 200

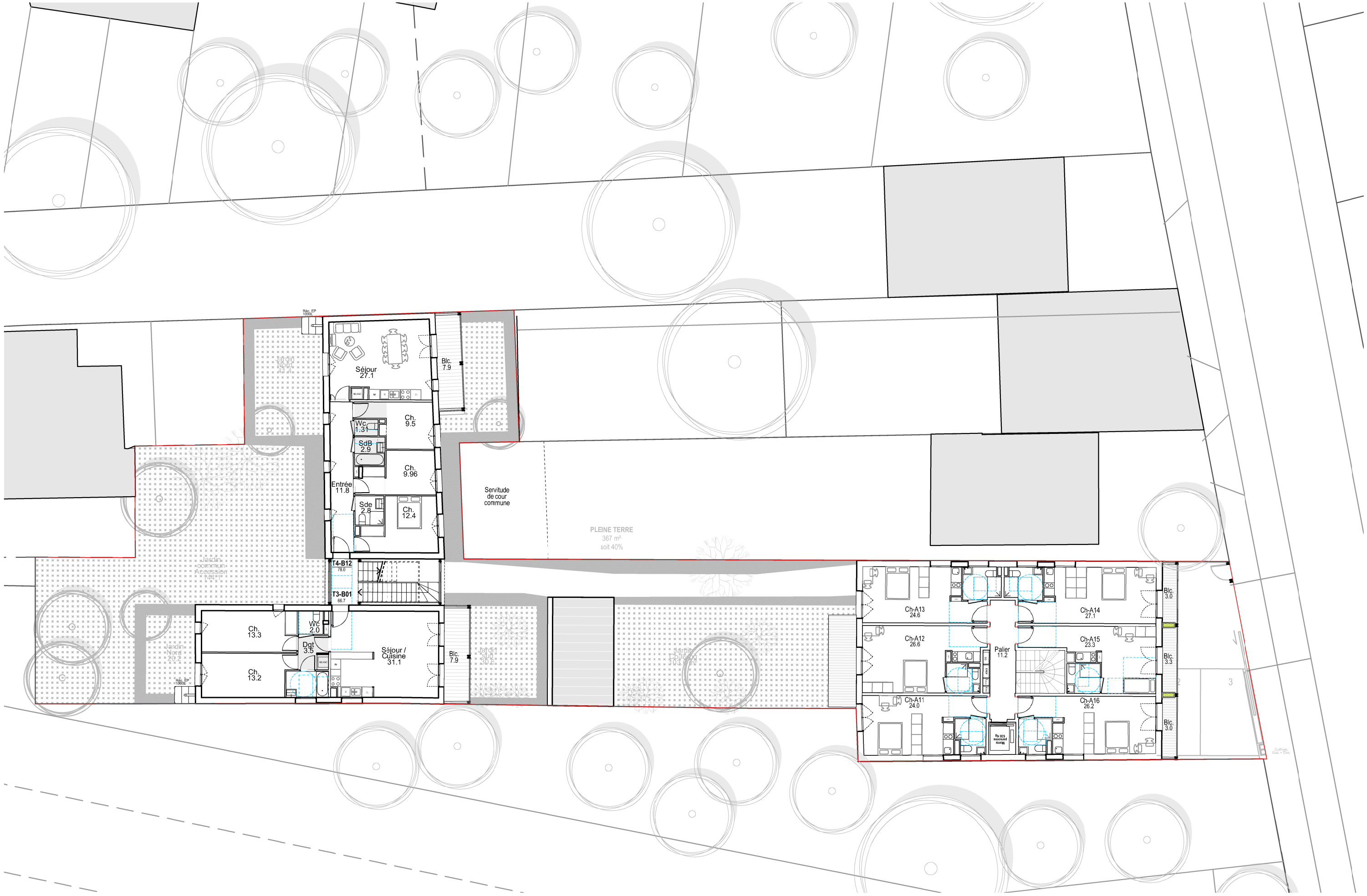

Construction d'une résicence de Co-living Senior en locatif Social et de 6 Logements en Accession / 13 - 15 rue de la Mare à l'Âne à Montreuil - Demande de Permis de Construire

GREEN ÉCO-PROMOTION + Benjamin Fleury Architecte-Urbaniste

PC 5.5 PLAN R+1

1 / 200

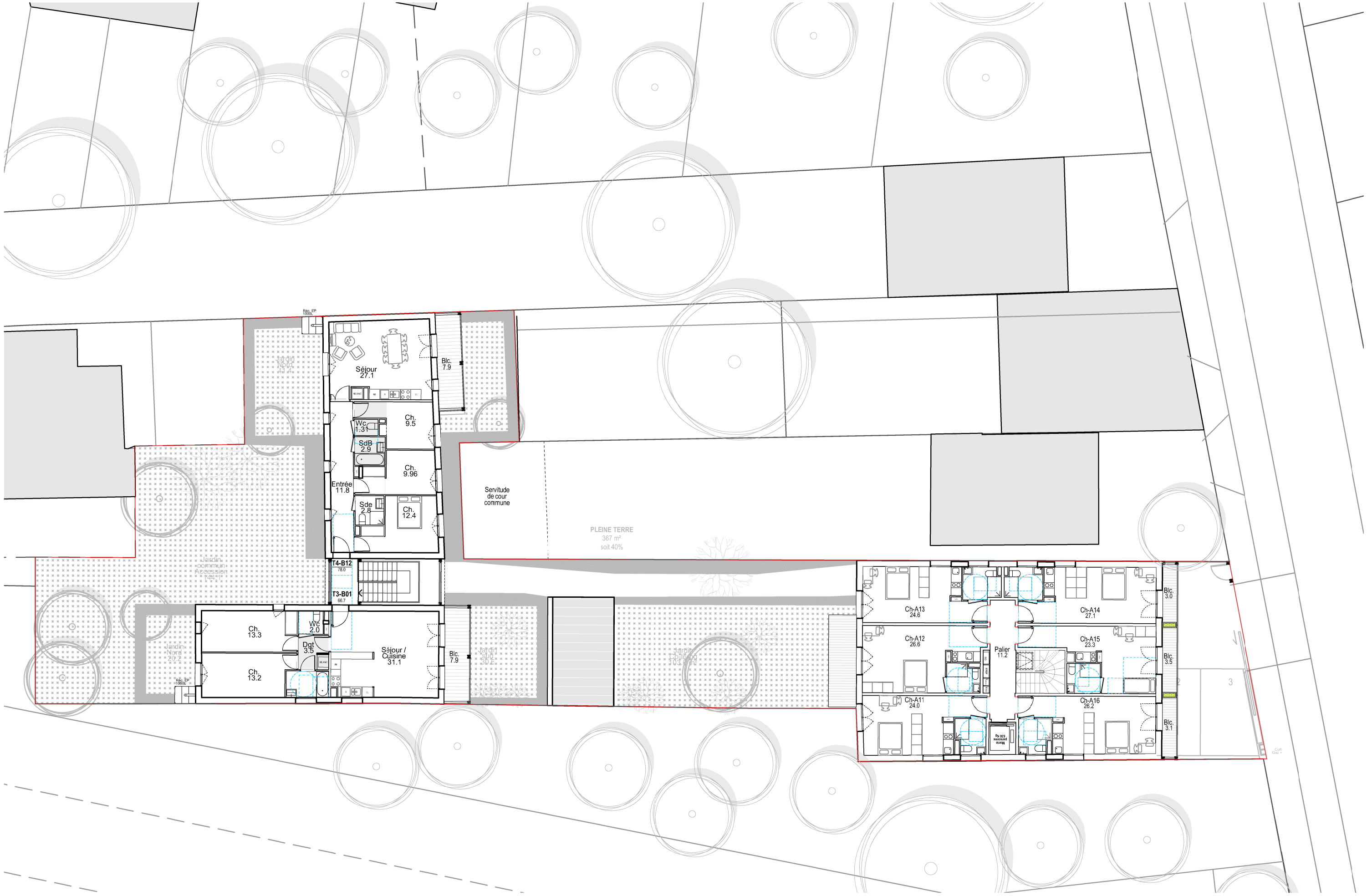

Construction d'une résicence de Co-living Senior en locatif Social et de 6 Logements en Accession / 13 - 15 rue de la Mare à l'Âne à Montreuil - Demande de Permis de Construire

GREEN ÉCO-PROMOTION + Benjamin Fleury Architecte-Urbaniste

PC 5.6 PLAN R+2

1 / 200

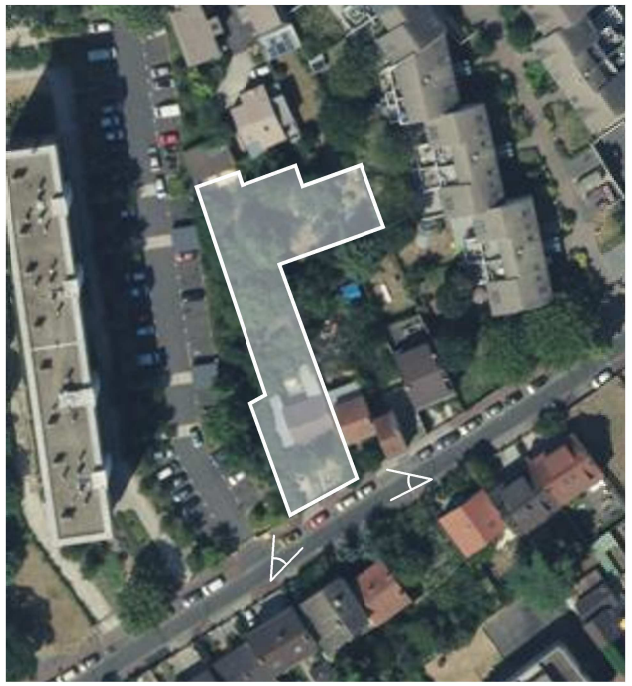

VUE OUEST

VUE EST

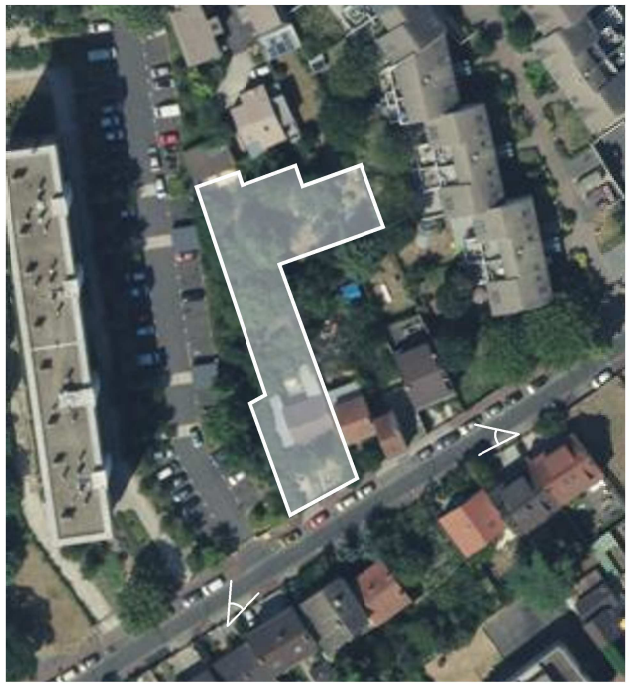

VUE OUEST

VUE EST

Bâtiment A- Co-LIVING										SU Annexes						
		S.Utile	T1	T3	T4	Ja	Te	Ba	Lgts	Esp. Ex	Shab	S.Utile	Sdp brute	SP-Ad	S.U / SdP	Nb Hab
Rdc	Circulation	23,9							1		21,6	105,9	128	115,2	0,83	1
	Salle commune	47,7														
	Laverie	5														
	Sanitaire	1,9														
	Salle Info	2,4														
	Cellier	3,4														
	A-01		21,6				8,5									
R+1	Circulation	11,2							6		151,8	163	176	158,4	0,93	6
	A-11		24													
	A-12		26,6													
	A-13		24,6													
	A-14		27,1					3								
	A-15		23,3					3,3								
	A-16		26,2					3								
R+2	Circulation	11,2							6		151,8	163	176	158,4	0,93	6
	A-11		24													
	A-12		26,6													
	A-13		24,6													
	A-14		27,1					3								
	A-15		23,3					3,3								
	A-16		26,2					3								
TOTAL			13	0	0	0	5,5	18,6	13	0	325,2	431,9	480	432,00	0,90	13

Bâtiment B. Accession										SU Annexes						
		S.Utile	T1	T3	T4	Ja	Te	Ba	Lgts	Esp. Ex	Shab	S.Utile	Sdp brute	SP-Ad	Shab / SdP	Nb Hab
Rdc	B-01			66,7		50,7	8		6		144,7	148,9	163	146,7	0,89	7
	B-02				78	76,1	8									
	Circulation	4,2														
R+1	B-11			66,7		7,9					144,7	148,9	158	142,2	0,92	7
	B-12				78	7,9										
	Circulation	4,2														
R+2	B-21			66,7		7,9					144,7	148,9	158	142,2	0,92	7
	B-22				78	7,9										
	Circulation	4,2														
TOTAL			10	4	4	158,4	16	0	6	0	434,1	446,7	479	431,1	0,91	21
TOTAUX			23	4	4	158,4	21,5	18,6	19	0	759,3	878,6	959	863,10	0,92	34

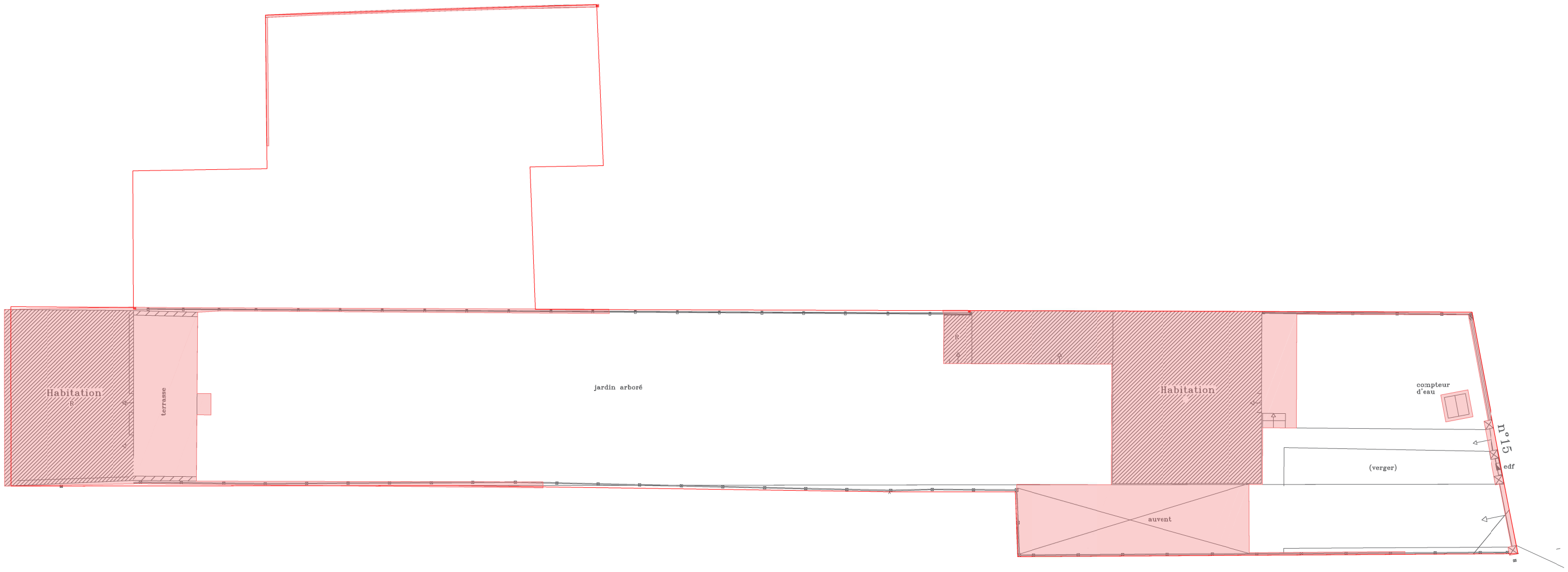

Construction d'une résidence de Co-living Senior en locatif Social et de 6 Logements en Accession / 13 - 15 rue de la Mare à l'Âne à Montreuil - Demande de Permis de Construire

GREEN ÉCO-PROMOTION + Benjamin Fleury Architecte-Urbaniste

PC 27A1 Pan masse démolitions

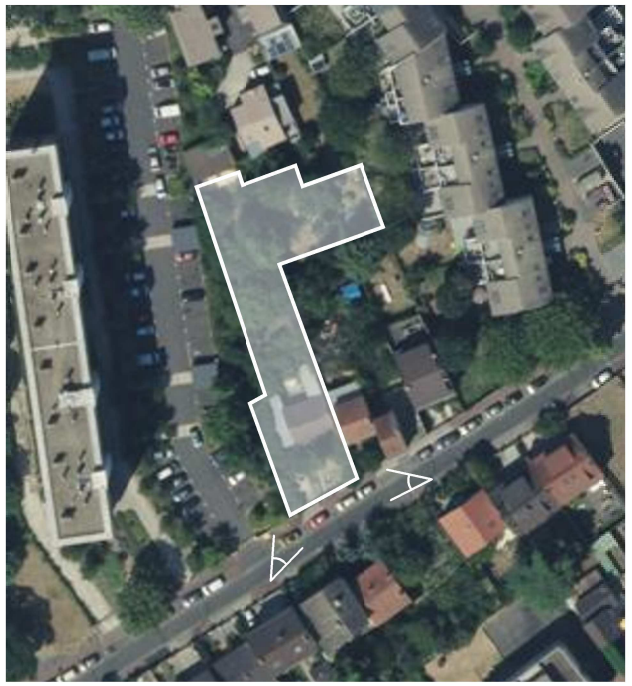

VUE OUEST

VUE EST